

# LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU

---

1 mars 2016

Le Conseil des droits de l'homme a poursuivi dans l'après-midi, le débat de haut niveau de sa trente et unième session, entamé hier et qui se prolongera aujourd'hui jusqu'à 21 heures avant de s'achever demain. Il a ainsi entendu de hauts dignitaires de plus d'une vingtaine de pays, qui ont notamment mis l'accent sur le caractère indissociable, interdépendant et universel de tous les droits de l'homme.

/...

L'État de Palestine, à travers son Ministre des affaires étrangères, a exhorté les États Membres à appliquer des sanctions contre Israël. Il a prié le Conseil de demeurer saisi de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés palestiniens et a salué l'initiative de la France d'organiser une conférence internationale de la paix.

/...

## **Suite du débat de haut niveau**

M. RIYAD AL MALKI, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, a souligné que la communauté internationale doit veiller à ce que le peuple palestinien puisse jouir de tous ses droits. Cela est consacré par nombre de résolutions des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme, a dit le Ministre, ajoutant que lorsque le système international ne parvient pas à faire respecter les droits de l'homme, il faut changer le système ou s'interroger sur le chemin qu'emprunte l'humanité.

L'État de Palestine respecte pour sa part les droits de l'homme et s'est doté des institutions nécessaires pour les appliquer, a expliqué le Ministre. Or, son peuple souffre de l'occupation et des pratiques israéliennes, comme l'a établi la Commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme. Israël, la puissance occupante, continue sa politique d'arrestations et de détentions arbitraires, de construction et d'extension de colonies, de blocage de Gaza et de déplacements de population; elle tente de changer la nature des lieux saints, a déploré le Ministre palestinien, estimant qu'Israël se dresse par ces actes comme un État au-dessus des lois. Il faut que ce Conseil et la communauté internationale assument leurs responsabilités pour veiller à ce qu'Israël respecte le droit international, a-t-il insisté, mettant en garde contre une inaction qui pourrait porter atteinte à la crédibilité de la communauté internationale dans son ensemble. La communauté internationale doit adopter des sanctions, notamment économiques, contre Israël, et boycotter les produits émanant des colonies. Pour sa part, le Conseil doit conserver inscrit à son ordre du jour la situation en Palestine et rejeter toute tentative visant à retirer cette question de ses travaux. En ce qui la concerne enfin, l'Autorité palestinienne reste attachée et déterminée à mettre en œuvre la solution des deux États, avec Jérusalem comme capitale. Le Conseil de sécurité doit donc prendre ses responsabilités, a encore déclaré le Ministre, préconisant que cet organe adopte une résolution condamnant les colonies de peuplement en tant qu'obstacle à la solution et à la paix à deux États.

/...

M. RAMTANE LAMAMRA, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie...D'autre part, le Ministre algérien a attiré l'attention sur la situation du peuple palestinien, victime d'une politique de domination et de répression. Les droits de ce peuple sont toujours bafoués, alors que la puissance occupante refuse toujours toute coopération avec le Conseil des droits de l'homme et la communauté internationale dans son ensemble, a-t-il déploré, avant d'ajouter que la situation est identique pour le peuple du Sahara Occidental, dernière colonie d'Afrique dont le processus d'autodétermination est contrarié depuis 1975.

/..

M. BASSAM TALHOUNI, Ministre de la justice de la Jordanie, a dénoncé les « groupes terroristes et gangs » qui utilisent la religion comme paravent pour leurs violations des droits de l'homme au Moyen-Orient. Il a réaffirmé que la clé du règlement des conflits dans la région et ailleurs dans le monde était le règlement de la question palestinienne. Il a rappelé à cette fin la nécessité de voir créé un État palestinien dans les frontières de 1967 et ayant Jérusalem comme capitale, avant de dénoncer la politique israélienne et la colonisation.

/...

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*  
HRC16007F